



COVID-19

Compte-rendu de la conférence téléphonique avec la DASEN 38 du 18/3 à 10h

Réponses aux questions posées par le SE-Unsa 38

- Y aura t-il regroupement des élèves sur certaines écoles dans le cadre de l'accueil des enfants de soignants et militaires/policiers ?

Oui, et c'est déjà le cas dans certaines communes, notamment sur Grenoble où 7 écoles assurent l'accueil. Cela devrait se généraliser à partir du 19/3.

- Quelles sont les conditions de l'accueil ?

La règle en vigueur est de ne pas dépasser 10 élèves par groupe en respectant les mesures d'hygiène de base (lavage des mains au savon, serviette papier jetable, nettoyage/désinfection quotidien des écoles, respect de l'espace d'1 mètre entre les élèves).

A ce jour, pas de consigne de port de masque pour les enseignants, ni pour les élèves, les masques étant réservés aux personnels soignants. Le SE-Unsa demande que ce dernier point soit questionné au vu des dernières mesures de confinement. Les personnels ne doivent en effet pas être exposés au risque de contamination de manière inconsidérée.

- Si oui peut-on avoir la liste de celles-ci ?

Pas de liste pour l'instant car l'urgence est à l'organisation de l'accueil. Les IEN pilotent et font le lien entre les écoles et la DSDEN.

- Ces accueils ne sont-ils faits que par des enseignants volontaires ? Oui.

Cela concernait essentiellement les écoles et donc les enseignants du premier degré sur la base du volontariat uniquement.

Il est d'ores et déjà fait appel aux enseignants du second degré, aux étudiants, aux associations complémentaires de l'école et aux personnels des mairies pour l'accueil qui devrait être étendu dans la semaine (mercredi et WE).

Il pourrait être envisagé que les enseignants qui accueillent les élèves soignants soient remplacés pour le suivi de leurs propres classes (par des TR).

- Quels sont les enfants concernés par l'accueil ?

Tous les enfants des soignants, des agents de ménage du CHU et de la société de nettoyage ONET, des enfants de transporteurs sanitaires quand ils n'ont pas d'autres solutions de garde.

- Comment les collègues concernés par les déplacements professionnels obtiennent-ils le document visé par l'IEN ?

Les IEN vont envoyer directement par mail le document justificatif aux personnels concernés par l'accueil.

- Les RV individuels en DRH déjà fixés sur les semaines à venir sont-ils annulés du fait de la fermeture de la DSDEN au public ?

Tous les RV en présentiels sont annulés et transformés en RV téléphoniques quand c'est possible, notamment pour les entretiens pour l'accès au dispositif 100% réussite et aux directions d'écoles en éducation prioritaire.

- Une prime de risque pour les personnels volontaires qui garderont les enfants de soignants particulièrement exposés est-elle prévue ?

La DASEN n'a aucune information sur une éventuelle prime d'exposition aux risques.

- Y a-t-il mise en place d'une plateforme à la disposition des enseignants pour déposer des vidéos durant le temps d'école à la maison pour assurer la continuité pédagogique ?

La demande va être relayée et étudiée. Fort encombrement sur les serveurs de la DSDEN et du Rectorat avec le travail des élèves à distance..

- De nombreuses familles très insistantes auprès des directeurs pour faire garder leurs enfants alors qu'ils ne sont pas dans les ayants-droit. De nombreuses familles à rassurer. **Quelle aide auprès des collègues directeurs** qui parviennent de ce fait difficilement à organiser leur classe à distance ?

Les directeurs doivent s'appuyer sur les circonscriptions (IEN et CPC) ainsi que sur les TR rattachés à l'école pour être aidés.

- Le CTSD postes collèges du 27 mars et les CTSD/CDEN carte scolaire 1er degré du 7 avril sont-ils maintenus ?

Oui, mais à distance.

- Le concours CRPE des 6 et 7/4 est-il suspendu?

Oui, comme tous les concours de recrutement d'enseignants.